



**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Paris, le 20/11/08**

**UNE MINUTE DE SILENCE DE TROP !  
CE N'EST EN RIEN UN DRAME PASSIONNEL, C'EST UN CRIME POSSESSIONNEL !**

L'association nationale « Elu/es Contre les Violences faites aux Femmes » (ECVF) condamne fermement l'assassinat commis par un député sur sa compagne qu'il avait auparavant violentée pendant de longues minutes.

ECVF récuse l'expression « drame passionnel ». 1/3 des assassinats de femmes par leur conjoint ou ex-conjoint a lieu au moment de la séparation. Ce ne sont en rien des drames passionnels, ce sont des crimes possessionnels, commis par ceux qui ne supportent pas la liberté et l'individualité des femmes avec qui ils vivent.

L'association récuse les circonstances atténuantes mises en avant pour expliquer cet assassinat, au motif que le député n'a pas été réélu maire de sa commune aux dernières municipales !

Quels que soient les problèmes ou soucis rencontrés, les élu/es, plus encore que quiconque, se doivent d'être exemplaires. Le député de la Moselle qui a tué sa compagne ne peut obtenir aucune excuse à son geste.

La première victime, c'est cette femme à qui la vie a été ôtée. Les victimes, ce sont ces enfants dont la mère a été tuée et qui entendent maintenant que la victime, c'est lui.

ECVF proteste de la manière la plus ferme contre l'indulgence accordée à ce conjoint violent et meurtrier et contre la minute de silence observée en son hommage par l'Assemblée nationale.